

# greeninfo



## Pour une gestion responsable des déchets



### Les déchets et la salubrité : l'affaire de tous

À Grône, la salubrité, l'hygiène et l'environnement sont des domaines pris très au sérieux. Raison pour laquelle une commission dédiée a été créée (la CSHEG) et fonctionne déjà depuis des années avec succès. Occupée à la gestion des déchets et de la salubrité publique de la Commune de Grône, elle a pour vocation d'alléger les tâches stratégiques et organisationnelles des élus locaux et surtout du personnel technique de la Commune. La CSHEG regroupe notamment des citoyennes et citoyens lambda sensibilisés par ces thématiques et résolus à les atténuer, voire les résoudre.

Ci-après la constitution de la Commission ayant œuvré sur la période 2021-2024 :

- Didier Pannatier (conseiller en charge du dicastère)
- Annick Zufferey
- Pierre-François Veuthey (teneur de cadastre)
- Noah Couturier
- Frédéric Lambiel
- Joachim Bourban
- Blaise Florey



### Ces quatre dernières années ont vu divers projets se réaliser ou en passe de l'être

- Déchetterie intercommunale d'Uvrier
- Place à déchets verts d'Itravers
- Eco-point de Loye
- Bennes compacteurs papier/carton
- Conteneurs GastroVert
- Diverses études et mesures telles que le recyclage du plastique, le soutien aux actions citoyennes



« Optimiser la gestion des déchets amène à des économies appréciables tout en allégeant le bilan carbone. » Didier Pannatier

### Édito par Didier Pannatier

La Commune de Grône prend très au sérieux les questions de salubrité publique, d'environnement et de gestion des déchets. La Suisse a longtemps joui d'une image de propreté et de respect environnemental, la résultante d'autorités attentives et d'une population aux mœurs bienveillantes. Cependant les temps changent, engendrant parfois des comportements déviants : certains n'hésitent plus à jeter leurs mégots et autres détritiques par la fenêtre de leur véhicule, abandonnent des objets encombrants en pleine nature, surchargent les Eco-points d'objets non-recyclables, méprisent la gestion de leurs propres déchets, polluent en utilisant leurs propres cheminées comme si elles étaient des incinératrices personnelles... Dans tous les cas, certains délèguent aux autres (autorités, contribuables) le soin d'agir à leur place... Il est temps de secouer les consciences et redonner à notre pays (en commençant par notre commune) l'image d'une population vivant en harmonie avec son environnement.

La présente brochure vous dévoile les initiatives, non seulement de votre Commune, mais aussi de concitoyens responsables, décidés à retoucher les manches pour ne pas, par exemple, se laisser envahir par les nuisances du littering. Elle vous présente des installations telles que les déchetteries, à votre disposition pour éliminer vos déchets. Elle a également comme prétention de vous guider dans l'élimination de vos déchets en vous précisant quels résidus vont dans votre sac et lesquels doivent être amenés à des points de collecte tels que les Eco-points ou les déchetteries.

Gérer nos déchets ne requiert pas plus d'efforts que ceux que nous produisons quand nous faisons nos courses, nous nous rendons au travail, nous jardinons, ou pratiquons toute autre activité. Pourquoi dans ce cas, serait-ce à l'autre de gérer l'élimination de nos propres déchets ?

# Économisons en compactant

Depuis 2020, la Commune a investi dans la mise en place d'un compacteur à papier permettant l'optimisation des transports de nos bennes.

Comme la première version de ce compacteur n'était pas suffisamment adaptée aux besoins de notre commune, une nouvelle version l'a remplacée sur l'Eco-point de Grône en 2022. Il s'agit d'une benne de 24 m<sup>3</sup> qui a permis depuis, de réduire de 80% les transports, par rapport à la benne précédente pourtant plus grande (> 30 m<sup>3</sup>).

Encouragée par ce constat, la Commune a ensuite mis en place une seconde benne de ce type sur le Plateau supérieur. Elle a été installée en avril 2023.

**Une baisse significative des transports (-65%), s'est fait ressentir en moins d'une année.**

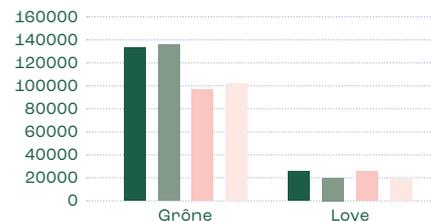
En remplissant ces bennes au maximum de leurs capacités, grâce au compactage et en ne les transportant que lorsqu'elles ont une masse suffisante, toutes ces optimisations permettent non seulement d'abaisser les coûts liés à l'évacuation des déchets, mais contribuent également à l'abaissement du bilan carbone lié à toute la logistique qui entoure la gestion des déchets.

Noah Couturier

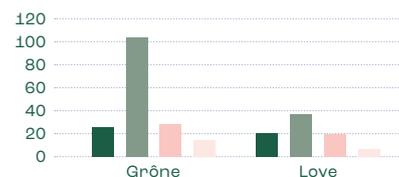


■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023

Évolution des masses de papier transportées (en kg)



Évolution du nombre de transports des bennes à papier



## Valorisons nos déchets verts !

Plus de 30% des déchets ménagers sont constitués de restes alimentaires. Leur valorisation dans une filière adéquate permet de produire des énergies renouvelables, telles que le biogaz et le compost.



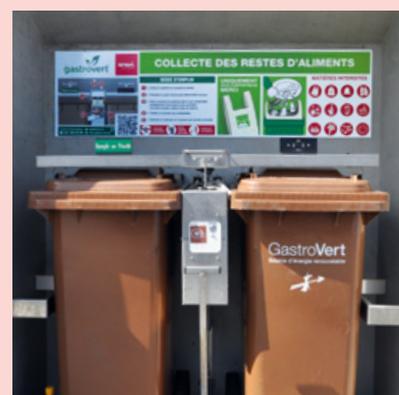
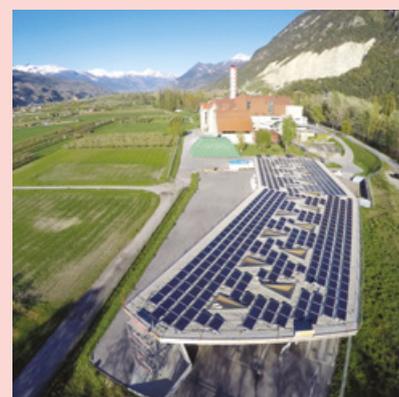
Ce système est en application sur la Commune de Grône depuis le printemps 2023. Le fonctionnement est simple: appuyez sur le bouton se trouvant sur le boîtier situé au centre des deux conteneurs, scannez votre carte communale des déchets. Le bras se déverrouille alors, et vous pouvez déposer vos restes alimentaires dans le conteneur, en privilégiant le bac prioritaire.

Les éléments acceptés dans le bac GastroVert comprennent le marc de café, les fruits et thé, les viandes, les œufs et poissons, les légumes, les fromages, les épluchures, les petits os, les champignons, et les restes de repas. Ces déchets organiques sont destinés à un compostage et au recyclage alimentaire.

En revanche, les éléments non admis dans le bac GastroVert sont les fleurs coupées, la pelouse, les branchages, les feuilles, les sacs plastiques, les litières, les mégots et puffs, les capsules de café, ainsi que les bouteilles en plastique et PET.

Noah Couturier

**Cette solution permet, de manière pratique, intelligente et hygiénique, de transformer les déchets verts en énergies renouvelables et en engrais pour l'agriculture.**



Plus d'informations sur le QR code suivant :



[enevi.ch/fr/activites/gastrovert](https://enevi.ch/fr/activites/gastrovert)



## Déchets verts à Itravers... vers des économies

En 2021, le canton a ordonné la fermeture et la mise en conformité de la déchetterie d'Itravers. Cette dernière a logiquement été fermée le 6 novembre 2021. L'année suivante, la Commune recevait l'autorisation de l'exploiter à nouveau. À noter que celle-ci a été entièrement repensée et réaménagée, pour recueillir exclusivement les déchets verts et les ligneux.

Ces ligneux sont récupérés par une entreprise locale. Ils sont ensuite revalorisés dans le cadre du chauffage à distance. Quant aux déchets verts, leur recyclage est l'affaire de la filière enevi.

À noter que le conteneur-bureau des Etreys a été récupéré et raccordé au réseau, puis relié informatiquement à la banque de données enevi. La carte de compte personnel de chaque citoyen peut ainsi être créditée lors de chaque pesée et de livraison de déchets verts.

Cette rénovation génère pour la Commune de fortes économies de transport, et un allègement appréciable des charges.



## Grône et Loye se dotent d'Eco-points performants



Depuis des années déjà la Commune de Grône se soucie de la gestion des déchets et plus particulièrement de la revalorisation de certains d'entre eux.

En témoigne le remodelage complet qu'a connu, en 2020, le point de collecte sis à la Place des Écoles à Grône. Cet Eco-point marque la suite logique de l'introduction du principe du « Pollueur-Payeur » concrétisé par la taxe aux sacs.

L'Eco-point comprend des conteneurs réservés aux sacs taxés, aux verres, au fer blanc et aluminium, aux bacs de récupération pour le PET, des conteneurs collectant des habits et chaussures en bon état, des déchets GastroVert ainsi qu'une presse à papier/carton.

Pour compléter l'aménagement de ce lieu fort pratique et facile d'accès, des prises de recharge ont été installées à l'intention des voitures électriques d'un côté de la paroi bétonnée, tandis que de l'autre, se trouve une station de vélos en libre-service.

Poursuivant sur sa lancée, la Commission CSHEG s'est penchée, durant ces trois dernières années, sur le développement de l'Eco-point de Loye, situé à l'entrée de la place de parc, et qui méritait une refonte complète de ses infrastructures et de son aménagement. Celui-ci est opérationnel depuis ce printemps. Il est possible d'y déposer les mêmes déchets que celui présent face aux écoles de Grône.

*Blaise Florey*



**Merci de respecter les règlements affichés aux Eco-points et d'y déposer les produits autorisés.**

**Trop souvent, on y trouve des objets tels que vaisselle, bouteilles de détergent...**

## enevi, la déchetterie intercommunale

enevi, sise à Uvrier, est au service de la population et des entreprises de son bassin de récupération. L'entreprise a été créée à la base par 29 communes du Valais central, couvrant les districts de Sierre, Sion, Hérens et Conthey ainsi que Salquenen, Varen et Leytron, ce qui représente 170'000 habitants.

La chaleur émise par la combustion des déchets est utilisée dans la fabrication d'énergie électrique et thermique. Celle-ci couvre les besoins de l'usine ainsi que de l'adjacente Valpellets, spécialisée dans les granulés. Le surplus est directement injecté dans le réseau. Depuis juin 2022, le chauffage à distance en direction de Sion est également bénéficiaire de la chaleur émise par enevi.

enevi gère, pour le compte de ses communes partenaires, les déchetteries d'Uvrier et de Chétroz (Sierre).

Toutes deux sont ouvertes aux habitants de Sion, Sierre, St-Léonard, Grône, Chalais, Chippis, Salquenen et Veyras sur présentation d'une carte d'accès valide. La gestion des cartes d'accès et de la facturation des déchets aux usagers reste en main de chaque administration, sur les bases de ses propres règlements et conditions.

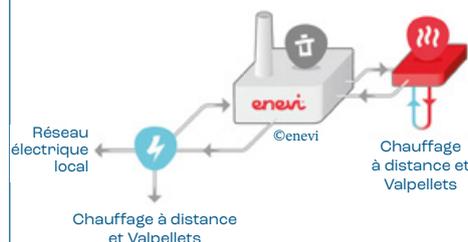
Nous vous remercions donc de vous adresser à votre commune pour obtenir ou remplacer votre carte ou pour toute question relative aux quantités autorisées par votre commune pour chaque type de déchets.

*Annick Zufferey*

Merci de vous référer à l'annexe qui vous précisera le type de déchets qu'il vous est possible de déposer auprès de chaque déchetterie.



Un système de pesée à l'entrée et à la sortie résout le problème de l'estimation du volume déposé. Dès lors, la déchetterie peut établir une facture en fonction du type de déchets et de sa masse.



## Actions citoyennes



Une équipe de bénévoles présente leur butin du jour, sans trop de réjouissance.

Pourquoi passerions-nous à côté d'une bonne action, comme celle consistant à débarrasser nos prés et nos routes de déchets aussi incongrus que néfastes?

D'une part, parce que la Commune offre un lunch, des boissons rafraîchissantes ainsi que tout le matériel de nettoyage nécessaire. La jeunesse du Plateau supérieur a par exemple saisi cette belle occasion de mixer utilité publique et cordialité individuelle en entreprenant deux belles actions de nettoyage, la première s'est déroulée en automne dernier, l'autre au printemps, profitant que les herbes soient basses.

D'autre part, parce qu'en se penchant un peu ou en appuyant son oreille contre un arbre, la nature nous implore de retrousser nos manches pour elle.

Alors si vous êtes partants, n'hésitez pas à contacter Anthony Lambiel au 079 935 43 75.

## Les sites cha-toient quand les scouts passent

Les scouts de la Commune ont participé en septembre 2023 à une journée de nettoyage et ramassage de déchets sur différents sites fréquemment visités tels que le lac de la Corne, l'école de la Forêt, la colline de la Paroisse et les parcours Vita. À ces occasions, les jeunes sont sensibilisés à la gestion des déchets, au tri et au recyclage pour que la devise scoute perdure: «Là où un scout passe, c'est plus propre après qu'avant.»

Réalisation  
Bocom - bo-com.ch.

Papier  
Refutura - papier recyclé, blancheur ISO 100.

## LE NO-LITTERING-LABEL

### Un label pour arrêter de jeter tout et n'importe quoi n'importe où

Nous avons tous été au moins une fois témoins de cette vilaine pratique consistant à jeter sans scrupule des déchets dans des lieux publics, quand ce n'est pas en pleine nature. Le phénomène s'appelle «le littering». Il est non seulement irrespectueux, mais coûteux pour les communes, sans parler de ses nuisances sur la qualité de vie et sur l'environnement.

Le No-Littering-Label distingue les communes et les écoles s'engageant activement et de manière ciblée contre cette pratique. Les exigences pour son obtention sont réunies dans un cahier des charges que la Commune s'engage à respecter pour l'année

en cours. Elle statuera ensuite si elle souhaite ou non concourir pour son obtention. À noter que cette reconnaissance ferait de Grône un exemple à suivre en termes d'engagement pour l'environnement (à ce jour, en Valais, seul Salvan l'a obtenu, il est vrai que ce label a plus le vent en poupe en Suisse alémanique qu'en Suisse romande). Pour l'heure la Commune a engagé plusieurs mesures telles que des actions citoyennes, des implications de la jeunesse du Plateau supérieur, des optimisations de points de collecte et des multiplications de poubelles publiques.

Joachim Bourban

### Qu'advient-il du plastique?

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du principe du «Pollueur-Payeur» et l'introduction de la taxe au sac en Valais, le volume des déchets à incinérer a nettement diminué.

Actuellement, un sac taxé est rempli majoritairement de plastique (emballages divers, récipients de produits de nettoyage, tubes de produits sanitaires, briques à boissons, etc.). Ce constat a poussé les cantons et les communes de Suisse à développer un système de collecte pour ces matières plastiques ainsi que les briques à boissons. Une offre concrète est en cours d'élaboration et sera, en principe, effective à la fin 2024 pour tous les cantons, communes, centres de recyclage et points de vente au détail.

**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.  
Plus d'informations sur [www.recypac.ch/fr](http://www.recypac.ch/fr)**

## Des économies et des mesures influant sur les comptes communaux

La gestion des déchets telle que conçue par la Commune porte ses fruits à plusieurs niveaux.

### RÉSULTATS FINANCIERS/TAXES DÉCHETS

- ➔ Des économies appréciables ont été réalisées lors des trois dernières années dues notamment à la réduction des transports suite à :
  - la restructuration de la déchetterie d'Itravers.
  - l'investissement dans l'achat de deux compacteurs papiers, un à Grône, un à Itravers.
  - la finalisation de la réalisation des deux Eco-points (un sur le haut, un en plaine) afin de centraliser les points de collecte.
  - l'augmentation de Molok pour le verre sur le haut Plateau.

### AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

- ➔ Mise en place de trois points de collecte GastroVert.
- ➔ Ouverture du centre de collecte des déchets verts à Itravers.

### CONCEPT GESTION DÉCHETS: VAISSELLE RÉUTILISABLE POUR LES MANIFESTATIONS

La Commune de Grône va certainement s'orienter dans cette direction dans un proche avenir, d'entente et en collaboration avec la société de développement et les sociétés locales.

### TONNAGES 2022/2023 (EN KM)

	Voirie	Verre Grône	Papiers Grône	Déchets verts
2022	377'730	128'660	123'210	25'920
2023	372'070	118'230	121'060	12'680

Fin 2023, les chiffres du compte déchets ont été maîtrisés, ce qui permet d'éviter dans l'immédiat une augmentation de la taxe déchets sur notre Commune.

# Quels objets vont dans le sac taxé?



## GastroVert

Trois points de collecte sont installés à Grône. Ils se situent aux écopoints Grône-Ecole, Loyer-Place et à la place de parc de la Dérochia.

Ils sont accessibles uniquement muni de la carte d'accès aux déchetteries.

Les éléments acceptés dans le bac GastroVert comprennent le marc de café, les fruits, le thé, les viandes, les œufs, le poisson, les légumes, les fromages, les épiluchures, les petits os, les champignons et les restes de repas.

Il est impératif d'utiliser uniquement des sacs compostables disponibles gratuitement à chaque point de collecte.



Sac taxé



Eco-point  
Grône-Écoles



Eco-point  
Loye-Place



Déchetteries  
enevi



Place à  
déchets verts



Points  
de vente



Autres  
sites

	Sac taxé	Eco-point Grône-Écoles	Eco-point Loye-Place	Déchetteries enevi	Place à déchets verts	Points de vente	Autres sites
Aluminium		•	•	•			
Ampoules à filament	•						
Ampoules fluorescentes - Néons				•		•	
Appareils électriques et électroniques						•	
Batteries de véhicules				•		•	Garage
Bois usagé (meubles, résidus)				•			
Branchages et ligneux				•	•		
Cadavres d'animaux							enevi - Uvrier
Caoutchouc	•			•			
Capsules de café alu.				•			
Casseroles - Poêles				•			
Composites	•						
Couches-culottes	•						
Déchets carnés							enevi - Uvrier
Déchets encombrants				•			
Déchets GastroVert (marc de café, thé, repas cuits et crus)		•	•	•			
Déchets verts (pelouse, plantes, fleurs,...)				•	•		
Emballages souillés (carton, plastique)	•						
Fer blanc (boîte de conserve)		•	•	•			
Frigo - Congélateur				•		•	
Gros appareils électriques				•		•	
Huiles minérales				•			
Huiles végétales				•			
Litière pour animaux	•						
Matelas				•			
Matériaux inertes (pas d'Eternit)				•			Les Paujes - Grône
Médicaments				•		•	Pharmacies Récupérateurs agréés
Métaux (autres que fer blanc)				•			
Papiers - Cartons		•	•	•			
Peintures - Solvants				•		•	
PET		•	•	•		•	
Phytosanitaire (produits chimiques)				•		•	
Piles et accus				•		•	
Plastiques (bouteilles, films, barquettes)				•			
Plastiques volumineux				•			
Pneus (4 par années)				•			Garage, récupérateurs agréés
Sagex	•			•			
Tapis	•			•			
Textiles en bon état		•		•			Récupérateurs agréés
Textiles usagés	•						
Verre (bouteilles, bocaux)		•	•	•			

## Guide d'évacuation des déchets

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit sur le principe du « pollueur-payeur ». Vous l'aurez compris, le but est de tout mettre en œuvre pour remplir le plus lentement possible votre sac d'ordures ménagères, et dès lors utiliser un minimum de sacs. Dans ce sens, ce guide pratique d'évacuation des déchets vous aidera à mieux trier et plus encore...

### Eco-points

Les Eco-points sont équipés de sorte à collecter la plupart des déchets générés par les ménages, y compris les sacs taxés (conteneurs enterrés). Il en existe deux sur le territoire de la Commune :

1. Grône-Ecoles
2. Loye-Place

### Déchetteries enevi

Deux points de collecte s'offrent aux ayants-droits, détenteurs d'une carte d'accès aux déchetteries. Le premier se situe à Uvrier, le second à Sierre (Chétroz).

Retrouvez toutes les informations utiles



### Autres sites de récupération

Ces sites sont dévolus à la collecte tant des déchets des particuliers et/ou volumineux que ceux des professionnels.

enevi - Uvrier

T. 027 205 64 40  
enevi.ch

Les Paujes - Grône

T. 027 329 24 27  
energie-environnement.ch

### Conteneurs enterrés

Les conteneurs enterrés, les Moloks, sont exclusivement prévus pour la collecte des sacs taxés, à l'exception de Grône-Écoles et du Plateau supérieur où certains sont dévolus au verre. Il en existe plusieurs, répartis dans la plupart des quartiers et hameaux de la Commune ainsi qu'aux deux Eco-points.

### Place à déchets verts d'Itravers

La place à déchets verts d'Itravers est à la disposition prioritaire des habitants et des hôtes des villages du Plateau supérieur. L'accès y est autorisé uniquement aux personnes en possession d'une carte d'accès aux déchetteries. Les entreprises n'y ont pas accès.

Cette place vous permet de trier et valoriser uniquement vos déchets verts (pelouse, fleurs,...) et ligneux (branches, taille des arbres,...).

Retrouvez toutes les informations utiles



### Point de vente

Les commerces et les points de vente récupèrent gratuitement une bonne partie des déchets qu'ils proposent, ainsi que vous pouvez le constater dans le tableau ci-contre. Et notamment des déchets spéciaux et volumineux dont le traitement est complexe pour la Commune.